

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2020

ET/NS

N°3

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL

Désignation de représentants au sein de différents organismes

a) Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

L'an deux mil vingt, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué le 03 juin 2020 pour le 09 juin 2020 à 18 heures s'est réuni à l'Espace Charles Vanel, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

PRESENTS

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR-RIZKI, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOU, Mme CAMAJ, M. GIRARD, Mme POUILLAIN, Mme MARILLIER, Mme MOREAU, Mme BREYSE, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, M. BLAS, M. WACHOWIAK, M. CHAUVEAU, Mme MOKEDDEM, Mme BELBOUAB, Mme PUNTEL, Mme BRATUN, Mme DIKBAS, M. LEGEARD DAMILANO, M. MACHADO, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
35	35

Présents	Représenté
34	1

Ont pris part à la délibération
35 Membres

Pouvoir :

M. DURANCEAU

Mme MARILLIER

Secrétaire de séance : Mme MARILLIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20200609-3a-09-06-2020-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020

N°3 CONSEIL MUNICIPAL – Désignation de représentants au sein de différents organismes

a- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

M. le Maire indique que le Conseil d'Administration du CCAS se compose en nombre égal de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire soit 10 membres. Le Maire est Président de droit.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à désigner, au scrutin de liste les **cinq délégués** du Conseil Municipal au sein du CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-21;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 123-6, L. 123-7, et suivants.

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se compose en nombre égal de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire,

FIXE à 10 (dix) le nombre total de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à savoir :

Adopté à la majorité par:

32 voix pour,
0 voix contre,
3 abstentions.

PROCEDE au scrutin de liste, à l'élection des cinq délégués du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale,

Liste de candidats: Mme Florence BLANCHARD, M. Alain CHAUCHEAU, M. Anthony MACHADO, Isabelle MOREAU, Mme Johanna BESNARD.

Sont donc élus Mme Florence BLANCHARD, M. Alain CHAUCHEAU, M. Anthony MACHADO, Mme Isabelle MOREAU, Mme BESNARD.

**32 voix pour
3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean Paul MICHEL

Certifiée exécutoire à la suite de sa transmission
en Sous-Préfecture le 19/06/2020
A son affichage le 22/06/2020
LAGNY-sur-MARNE, le 19/06/2020



Maire de Lagny-sur-Marne